

BUDGET
2023-CA-20/10 - 1

**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil d'Administration du CCAS de la
Ville de Carpentras**

**Séance du 20 octobre 2023
L'an deux mille vingt trois
et le 20 octobre**

Présents à l'ouverture de la séance : 7

Mme Laurence BOSSERAI – Mme Caroline BALAS – M. Bertrand DE LA CHESNAIS (**Elus**)
Mme Aziza BELKHADIR – Mme Renée BENON – M. Christophe DUFOUR – M. Jean-Paul
GONON – (**Membres nommés**)

Absents excusés :

M. Serge ANDRIEU – Mme Véronique MENCARELLI – M. Patrick JAILLARD : procuration à
Mme Caroline BALAS (**Elus**)
M. Damien LAUZEN (**Membres nommés**)

Rapporteur : Mme Laurence BOSSERAI

ADMISSION EN NON-VALEUR
BUDGET 2023

Mme Laurence BOSSERAI, rapporteur, expose à l'assemblée :

Chaque année, certaines créances du CCAS demeurent irrécouvrables, même après plusieurs procédures de recouvrement.

Parmi ces créances irrécouvrables, on distingue deux types :

- Les admissions en non-valeur, créances pour lesquelles, malgré les diligences effectuées, aucun recouvrement n'a pu être obtenu (montant inférieur à un seuil de poursuites, combinaison infructueuse d'actes). Il est à préciser que l'admission en non-valeur n'exclut nullement un recouvrement ultérieur, si le redevable revenait à une situation permettant le recouvrement.
- Les créances éteintes ; ce sont les créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement.



084023

SGC MONTEUX

Etat des présentations et admissions en non-valeur

46800 CCAS DE CARPENTRAS

ORIGINE DOCUMENT :

Numéro du poste comptable : 084023

Budget collectivité : 46800

Id de la liste de présentation en NV : Id de la li

Liste de critères de tri : 5 Asc,7 Asc

46800 - CCAS DE CARPENTRAS

Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux

Arrêtées à la date du 27/06/2023

Numéro de la liste : 4810800531

Le comptable public soussigné expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés.

Il demande, en conséquence, l'admission en non-valeurs de ces pièces pour le montant total de :

59,00 Euro (s)

46800 - CCAS DE CARPENTRAS

Synthèse de la présentation en non-valeur

Arrêtées à la date du 27/06/2023

Numéro de la liste : 4810800531 - 1 Pièces présentées pour un montant de 59,00

Catégories et natures juridiques de débiteurs	Personne physique - Particulier		
Catégories de produits	divers	1	Pièces pour 59,00
Motifs de présentation	Surendettement et décision effacement de dette	1	Pièces pour 59,00
Tranches de montant	Inférieur strictement à 100 Supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 1000 Supérieur ou égal à 1000 et inférieur strictement à 5000 Supérieur ou égal à 5000	1 0 0 0	Pièces pour 59,00 Pièces pour 0,00 Pièces pour 0,00 Pièces pour 0,00
Exercice de P.E.C	2019	1	Pièces pour 59,00

46800 - CCAS DE CARPENTRAS

Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux

Arrêtées à la date du 27/06/2023

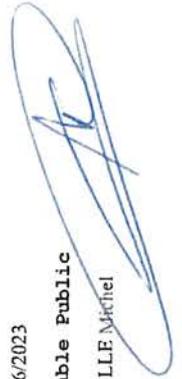
Numéro de la liste : 4810800531

Nature juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	N° ordre	Imputation budgétaire de la pièce	Code service	Nom du redevable	Objet pièce	Etab. géo	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation	Obs
Particulie	2019	T-275	1	706-610-		MALFIDANO Pierre	300		59,00	Surendettement et décision effacement de dette	
						TOTAL			59,00		

A MONTEUX, Le 27/06/2023

Le Comptable Public

CORNILLE Michel



084023

SGC MONTEUX

Etat des présentations et admissions en non-valeur

46800 CCAS DE CARPENTRAS

Nombre de pages : 3

FIN DE DOCUMENT

Envoyé en préfecture le 24/10/2023

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le

ID : 084-268400520-20231020-2023_CA_20_10_1-DE





BUDGET
2023-CA-20/10 - 2

**Extrait du Registre des
délibérations
du Conseil d'Administration du
CCAS de la Ville de Carpentras**

**Séance du 20 octobre 2023
L'an deux mille vingt trois
et le 20 octobre**

Présents à l'ouverture de la séance : 7

Mme Laurence BOSSERAI – Mme Caroline BALAS – M. Bertrand DE LA
CHESNAIS (**Elus**)

Mme Aziza BELKHADIR – Mme Renée BENON – M. Christophe DUFOUR – M.
Jean-Paul GONON – (**Membres nommés**)

Absents excusés :

M. Serge ANDRIEU – Mme Véronique MENCARELLI – M. Patrick JAILLARD :
procuration à Mme Caroline BALAS (**Elus**)

M. Damien LAUZEN (**Membres nommés**)

Rapporteur : Mme Laurence BOSSERAI

ADMISSION EN NON-VALEUR
BUDGET 2023

Mme Laurence BOSSERAI, rapporteur, expose à l'assemblée :

Chaque année, certaines créances du CCAS demeurent irrécouvrables, même après plusieurs procédures de recouvrement.

Parmi ces créances irrécouvrables, on distingue deux types :

- Les admissions en non-valeur, créances pour lesquelles, malgré les diligences effectuées, aucun recouvrement n'a pu être obtenu (montant inférieur à un seuil de poursuites, combinaison infructueuse d'actes). Il est à préciser que l'admission en non-valeur n'exclut nullement un recouvrement ultérieur, si le redevable revenait à une situation permettant le recouvrement.

- Les créances éteintes ; ce sont les créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique

084023

SGC MONTEUX

Etat des présentations et admissions en non-valeur

46800 CCAS DE CARPENTRAS

ORIGINE DOCUMENT :

Numéro du poste comptable : 084023

Budget collectivité : 46800

Id de la liste de présentation en NV : Id de la li

Liste de critères de tri : 5 Asc,7 Asc

HEL16P

46800 - CCAS DE CARPENTRAS

Synthèse de la présentation en non-valeur

Arrêtées à la date du 13/09/2023

Numéro de la liste : 6396820011 - 1 Pièces présentées pour un montant de 0,01

Catégories et natures juridiques de débiteurs	Personne morale de droit public - Collectivité territoriale			
Catégories de produits	divers	1	Pièces pour	0,01
Motifs de présentation	RAR inférieur seuil poursuite	1	Pièces pour	0,01
Tranches de montant	Inférieur strictement à 100	1	Pièces pour	0,01
	Supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 1000	0	Pièces pour	0,00
	Supérieur ou égal à 1000 et inférieur strictement à 5000	0	Pièces pour	0,00
	Supérieur ou égal à 5000	0	Pièces pour	0,00
Exercice de P.E.C	2012	1	Pièces pour	0,01

Envoyé en préfecture le 24/10/2023

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le

ID : 084-268400520-20231020-2023_CA_20_10_2-DE





RESSOURCES HUMAINES
2023-CA-20/10-3

**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil d'Administration du CCAS de la
Ville de Carpentras**

**Séance du 20 octobre 2023
L'an deux mille vingt trois
et le 20 octobre**

Présents à l'ouverture de la séance : 7

Mme Laurence BOSSERAI – Mme Caroline BALAS – M. Bertrand DE LA CHESNAIS (**Elus**)
Mme Aziza BELKHADIR – Mme Renée BENON – M. Christophe DUFOUR – M. Jean-Paul
GONON – (**Membres nommés**)

Absents excusés :

M. Serge ANDRIEU – Mme Véronique MENCARELLI – M. Patrick JAILLARD : procuration à
Mme Caroline BALAS (**Elus**)
M. Damien LAUZEN (**Membres nommés**)

Rapporteur : Mme Laurence BOSSERAI

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau pour permettre des avancements de grade.

Il convient donc de procéder à la modification du tableau des effectifs du personnel de CCAS afin de l'adapter aux nécessités de fonctionnement des services notamment par la création de l'emploi suivant :

- assistant socio-éducatif (TC) : 1 poste

Création justifiée par le recrutement de la Directrice du CCAS suite au départ à la retraite de la directrice actuelle.

Cette création de poste modifie comme suit le tableau des effectifs :

GRADES	EFFECTIF ACTUEL (postes créés)	PROPOSITION
Filière administrative		
Attaché	1	1
Rédacteur principal 2 ^{ème} cl	1	1
Rédacteur	2	2
Adjoint administratif ppal 1 ^{ère} cl	2	2
Adjoint administratif ppal 2 ^{ème} cl	7	7
Adjoint administratif	6	6
Filière sociale		
Conseiller socio-éducatif	2	2
Assistant socio-éducatif de cl excep	1	1
Assistant socio-éducatif	3	4
Agent social ppal 1 ^{ère} cl	10	10
Agent social ppal 2 ^{ème} cl	16	16
Agent social	25 + 3 TNC* et 2 saisonniers	25 + 3 TNC et 2 saisonniers
Filière technique		
Adjoint technique	1 TNC*	1

* TNC = temps non complet

Il est proposé :

- d'adopter la création de l'emploi susvisé à compter du 1^{er} octobre 2023,
- d'approuver le tableau des effectifs modifié en conséquence,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget (012),
- d'autoriser Madame la Vice-Présidente à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Le Conseil d'Administration,

entendu l'exposé du rapporteur,

délibère :

adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

(suivent les signatures)

Pour copie conforme

la vice-présidente,
Laurence BOSSERAI